

Note de synthèse de la DSP n°15/160 – Parkings Verdun & Port de Plaisance (SAGS) – Rapport d'activité 2020

La synthèse présentée ci-après porte sur le rapport d'activité 2020 du délégataire de service public concernant les parcs de stationnement Verdun et Port de Plaisance sis à La Ciotat - DSP n°15/160.

En préambule, il est précisé que la crise sanitaire « covid 19 » a impacté la fréquentation de tous les parkings métropolitains en 2020.

1. Compte rendu technique

a. Présentation

Les parcs Verdun et Port de Plaisance (577 places) sont gérés par la société SAGS La Ciotat depuis la notification du contrat de Délégation de Service Public (DSP) en affermage le 19 mai 2018 pour une durée de 10 ans.

b. Ouverture et gardiennage

Le parking Verdun est accessible et payant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 toute l'année. Le Parking Port de plaisance est accessible et payant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du 1er Mai au 30 Septembre. En dehors de cette période ce parking est gratuit.

Une société en charge de la sécurité intervient sur le parc.

c. Équipes et outils de maintenance

En 2020, l'équipe d'exploitation-maintenance mise en place sur les parkings représente 4,80 équivalents temps plein (ETP). L'équipe locale est composée de :

- 0,71 ETP du responsable d'exploitation
- 1 temps plein d'un agent d'exploitation sur Verdun
- 1 Temps plein d'un agent d'exploitation sur Plaisance
- 2,09 ETP répartis entre 6 agents d'exploitation

d. Travaux de maintenance et contrôles

La gestion des installations techniques est assurée par la mise en place de divers contrats de maintenance.

Les travaux marquants de l'année 2020 sont listés ci-après :

- Port de plaisance : Travaux sur la vidéo protection
- Port de plaisance : Travaux de Génie civil d'aménagement d'un local.
- Verdun : Réfection de la signalétique.

Tous les contrôles réglementaires relatifs aux installations techniques ont été réalisés en 2020 et ne relatent pas de problème de conformité.

Le montant des investissements de gros entretien et renouvellement pour 2020 s'élève à 11 507 € HT pour Port de plaisance et 10 092 € HT pour Verdun et concernaient plus particulièrement la signalétique et la vidéo protection des parkings.

Le montant des travaux de maintenance curative pour 2020 s'élève à 17 829 € HT pour les deux parcs et concernaient plus particulièrement les postes portails, auto-laveuse et matériel de péage.

Le montant total des investissements pour l'exercice 2020 est de 39 428 € HT.

2. Compte rendu financier

a. Tarifs

En 2020, une gratuité d'1 heure a été mise en place pour une durée de 5 ans sur les deux parkings, Verdun et Port de plaisance, contre 30 min en 2019. Les tarifs horaires ont augmenté de 1,7%.

Le tarif de mise à l'eau, en place sur le parking Port de Plaisance est stable, à 5,00 € TTC par mise à l'eau.

b. Chiffre d'affaires global

Le chiffre d'affaires global de la délégation de service public atteint 550 k€ HT, en évolution de 2,9% par rapport à l'exercice de 2019.

c. Aspects commerciaux

Au parking Verdun, la fréquentation s'élève à 120 394 entrées contre 130 635 en 2019. Au parking Port de Plaisance la fréquentation s'élève à 97 926 entrées en 2020 contre 109 702 l'année précédente. Les recettes horaires s'élèvent à 447 k€ HT. Elles sont en progression par rapport à 2019 où elles s'établissaient à 420 k€ HT. Les recettes horaires contribuent à 81,3% du chiffre d'affaires

Les abonnements génèrent 67 k€ HT de recettes, contre 60 k€ HT en 2019. Une hausse de 11,4% est constatée. Ils contribuent à 12,2% du chiffre d'affaires.

Le ticket moyen pour Verdun est à 1,58 € en baisse de 3,07 % par rapport à 2019. Sur la période 2018-2020, le ticket moyen enregistre un taux de croissance annualisé moyen de 24%.

Le ticket moyen pour Port de Plaisance s'établit à 3,53 € en hausse de 34,7 % par rapport à 2019. Sur la période 2018-2020, le ticket moyen enregistre un taux de croissance annualisé moyen de 22%.

Le chiffre d'affaires par place s'élève à 953,12 € HT.

d. Analyse financière de la délégation

Le montant total des produits d'exploitation de la DSP s'élève à 562 k€ HT, soit une évolution 1,6% par rapport à 2019.

Les charges d'exploitation représentent 435 k€ HT, en recul de 11,5% par rapport à 2019.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel, comprenant la sous-traitance du nettoyage et du gardiennage, pour 29,4% du chiffre d'affaires, soit 161 k€ HT, en recul de -8,1% par rapport à l'exercice de 2019 ;
- Les autres charges d'exploitation et de maintenance représentant 26,9% du chiffre d'affaires, soit 148 k€ HT.

Une redevance de 114 k€ est versée à la métropole.

Au total, les charges d'exploitation hors redevances s'élèvent à 557 € HT par place et les charges d'exploitations redevances incluses s'élèvent à 753 € HT par place.

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 127 k€, soit 23,2% du chiffre d'affaires et en progrès de 105,8% par rapport à l'exercice de 2019. Le résultat d'exploitation atteint 26 k€, après déduction des amortissements de 101 k€. Après déduction des frais financiers de 7,6 k€ et du résultat exceptionnel de 4,3 k€, le résultat avant impôts s'établit 23 k€, en croissance de 204,3% par rapport à l'exercice de 2019.

	2019	2020	Variation
Chiffre d'Affaires (hors produits d'exploitation) (1)	534 365 €	549 950 €	2,92%
Produits d'exploitation (2)	18 934 €	12 520 €	-33,88%
→ dont subvention d'équilibre versée par la Métropole			
Charges d'exploitation (3)	491 386 €	435 073 €	-11,46%
→ dont redevance versée à la Métropole	141 087 €	113 654 €	
Amortissements (4)	72 243 €	101 442 €	40,42%
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3) - (4)	-10 330 €	25 955 €	-351,26%
Produits financiers (5)			
Charges financières (6)	7 233 €	7 640 €	5,63%
Résultat financier (b) = (5) - (6)	-7 233 €	-7 640 €	5,63%
Résultat courant avant impôts = (a) + (b)	-17 563 €	18 315 €	-204,28%
Produits exceptionnels (7)		5 820 €	
Charges exceptionnelles (8)		1 526 €	
Résultat exceptionnel (c) = (7) - (8)	0 €	4 294 €	
Résultat net = (a) + (b) + (c)	-17 563 €	22 609 €	-228,73%

3. Qualité du service

a. Sécurité et sûreté

Le délégataire confirme qu'aucun évènement relatif à la sureté et la sécurité n'est enregistré au titre de l'exercice 2020.

b. Mode de paiement

Le paiement est assuré par la mise en place de caisses automatiques, et bornes d'entrée bornes de sortie.

Les moyens de paiement acceptés : pièces et billets en caisse automatique, cartes de paiement CB, AMERICAN EXPRESS, VISA MASTERCARD en caisse automatique et sur les bornes de sortie.

c. Réclamations et relation clients

Les clients utilisent principalement le site internet pour faire part de remarques ou réclamations. En 2020, on enregistre 120 messages : naturellement, les 2/3 pendant la saison d'été (mai à septembre), au plus fort des mois d'activité des sites et concernant, pour 70% d'entre eux le parking Verdun. Ils concernent avant tout des demandes d'abonnements.

Sur 2020, seul un contact client peut être enregistré au titre des réclamations quant à la tarification pour Ticket Perdu.

4. Conclusion générale

La crise sanitaire a impacté la DSP, cependant le sursaut d'attractivité de l'été permet aux parkings de rester rentables. Le contrat montre un résultat positif à hauteur de 23 K€.

En 2020, afin d'accompagner la vie économique du centre-ville de La Ciotat, une demi-heure de gratuité complémentaire a été mise en place au sein des deux parcs pour une durée de 5 ans.

La DSP ne laisse apparaître aucun risque en matière de rentabilité et d'exploitation du service public de stationnement délégué par la collectivité.